

Plan Local d'Urbanisme de la commune de LANTHEUIL(14)

Annexes sanitaires



*VU POUR ETRE ANNEXE A LA
DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU*

02 SEPTEMBRE 2010

Le maire :

G. LEU

Pièce n° 5a



41, avenue de la Côte de Nacre BP 35112, 14079 Caen Cedex 5
Tél. 02 31 93 99 73, fax 02 31 93 99 78, E-mail : setup-environnement@wanadoo.fr

COMMUNE DE LANTHEUIL

ELABORATION du Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES

I - GENERALITES

1. Remarque préliminaire
2. Démographie
3. Topographie et hydrographie

II - EAU POTABLE

1. Données générales
2. Ressources
3. Données de consommation et de production
4. Ouvrages existants et travaux prévus
5. Défense incendie
6. Capacité de la ressource et du réseau par rapport aux objectifs d'urbanisation
7. Installations à prévoir

III - EAUX USEES

1. Données générales
2. Réseaux et postes de refoulement des eaux usées
3. Description de la station de traitement des eaux usées
4. Capacité du système d'assainissement envers les objectifs d'urbanisation

IV - EAUX PLUVIALES

1. Ouvrages actuels
2. Orientations

V - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Ordures ménagères
2. Tri Sélectif
3. Encombrants - Déchets verts
4. Perspectives d'évolution

CHAPITRE I - GENERALITES

1.1 - REMARQUE PRELIMINAIRE :

Le dossier d'annexes sanitaires du plan local d'urbanisme de la commune de LANTHEUIL a pour objet de dresser l'inventaire des installations existantes en matière d'équipements en eau potable, en assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, en gaz et en collecte des déchets ménagers.

1.2 - DEMOGRAPHIE :

La commune de LANTHEUIL, qui compte 648 habitants aujourd'hui¹, reste une commune de taille modeste mais avec une densité forte (146,6 habitants au km²), 2 fois plus élevée qu'au niveau du SCOT (74 habitants au km² en 1999). LANTHEUIL appartient à un secteur du SCOT où les densités sont les plus fortes comme autour de BAYEUX, de VIRE et dans une moindre mesure autour de VILLERS-BOCAGE et AUNAY SUR ODON.

L'évolution démographique :

D'une manière générale la population de LANTHEUIL connaît une progression depuis 40 ans malgré quelques pertes d'habitants entre 1968 et 1975 et entre 1990 et 1999.

Le mouvement de hausse de population qu'a connu la commune entre 1975 et 1990 s'explique par le maintien d'un solde naturel largement positif couplé à un solde migratoire qui s'améliore fortement lié en partie à la construction de lotissements dans le bourg.

Les périodes de baisse de population s'explique par une dégradation du solde migratoire (-40 entre 1968 et 1975; -44 entre 1990 et 1999).

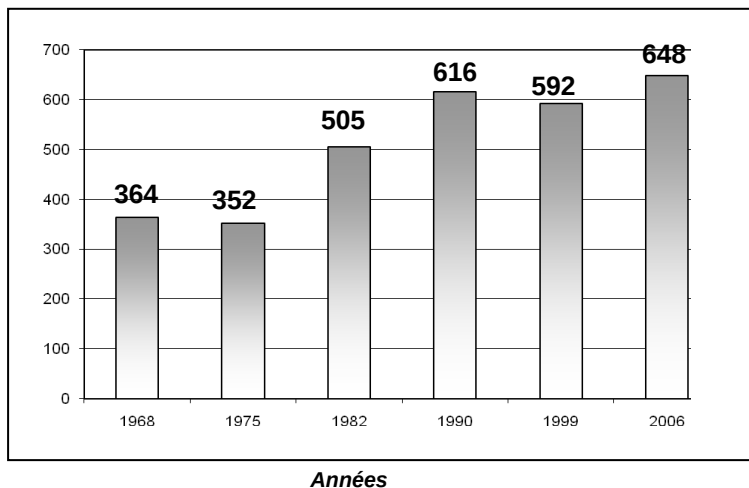
Pendant la dernière période, 1999-2006, les estimations communales font état d'une reprise importante de la croissance démographique qui sera certainement confirmée lors du recensement intermédiaire de février 2008.

Cette dernière période correspond à l'achèvement du dernier lotissement sur le territoire communal (Lotissement des Vallettes).

¹ L'enquête annuelle de recensement réalisée par l'INSEE aura lieu en début d'année 2008.

	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population sans double compte	364	352	505	616	592	648
Variation en valeur absolue	-12	153	111	-24	+56	
Taux de Variation annuel		5,26	+2,51	-0,44	+1,35	

Population



La population sans doubles comptes comprend :

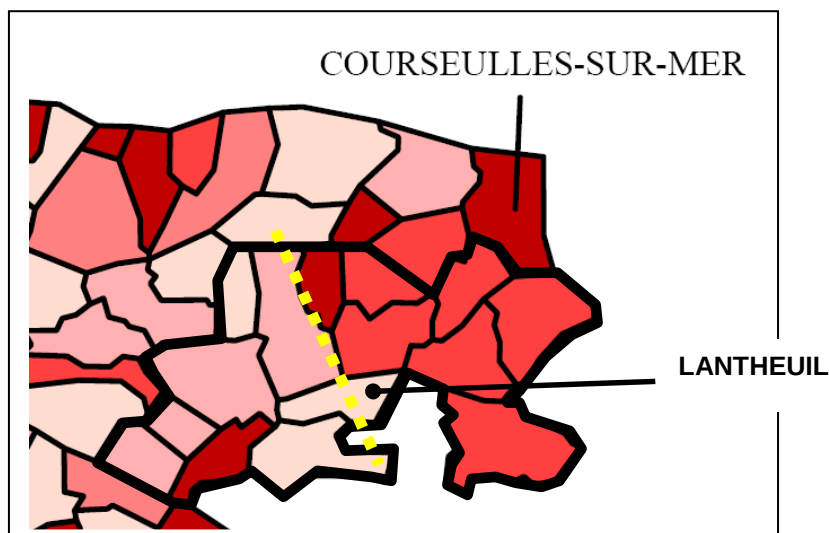
1. la population des logements, y compris les élèves internes et les militaires séjournant dans un établissement d'une autre commune et ayant leur résidence personnelle dans la commune ;

2. la population des collectivités de la commune : travailleurs en foyer, étudiants en cité universitaire, personnes âgées en maison de retraite, hospitalisés de longue durée, religieux, personnes en centre d'hébergement de courte ou de longue durée, autres : handicapés, etc. ;

Comparaison de l'évolution de population avec la CDC d'ORIVAL :

Au début de l'année 2007, seuls les résultats des recensements intermédiaires de Colombiers sur Seulles, Coulombs et Villiers le Sec sont connus. La plupart des autres communes de l'intercom seront recensées en février 2007 et février 2008.

Lorsque l'on compare l'évolution de population des communes de la Communauté de Communes d'ORIVAL, on distingue deux ensembles de communes :



- les communes de l'Est du territoire qui connaissent une croissance de population supérieure à 10 % entre 1990 et 1999 (Amblie, Fontaine Henry, Bénysur Mer, Colombiers sur Seulles, Tierceville, Reviers, Thaon) directement sous l'influence de l'aire urbaine de CAEN. Ces communes profitent également de la proximité de l'influence du pôle de services de COURSEULLES SUR MER.

- **Les communes situées à l'Ouest de l'intercom** ont connu une croissance démographique plus modérée voire légèrement négative comme à LANTHEUIL (Lantheuil, Saint-Gabriel Brécy, Rucqueville, Martragny, Cully, Villiers le Sec).

La commune de Coulombs constitue une exception dans ce secteur de l'intercom puisqu'elle a connu une croissance de population supérieure à 20 % entre 1990 et 1999.

Lantheuil appartient au groupe de communes de la CDC d'ORIVAL qui a connu une plus faible croissance démographique entre 1990 et 1999.

Les derniers résultats du recensement de 2006 fait état d'une reprise assez significative de la croissance démographique en raison du développement de l'urbanisation.

Comparaison de l'évolution de population avec les communes du SCOT du Bessin :

	SCOT DU BESSIN			LANTHEUIL		
	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Taux d'évolution global	1,11	0,57	0,29	5,26	2,51	-0,44
Du au solde naturel	0,46	0,39	0,18	0,96	1,15	0,37
Du au solde migratoire	0,66	0,19	0,11	4,30	1,36	-0,81

D'une manière générale, l'évolution de la population de LANTHEUIL a suivi celle du SCOT jusqu'en 1999, cependant dans des proportions différentes.

En effet, la croissance démographique s'est nettement ralentie au niveau du SCOT comme à LANTHEUIL. Le taux de variation annuel est même devenu négatif sur la commune entre 1990 et 1999.

Au niveau du SCOT, le solde naturel, malgré sa diminution continue entre 1975 et 1999, permet de maintenir la croissance de la population. Le solde migratoire a fortement diminué.

Ces évolutions se retrouvent au niveau de la commune de LANTHEUIL.

1.3 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE :

1.3.1 - Topographie

Les grandes structures morphologiques :

La commune de Lantheuil est située sur un **plateau entaillé par un réseau hydrographique de densité moyenne.**

La commune est traversée par **deux cours d'eau** :

- le ruisseau de **la Gronde** d'orientation Est-Ouest,
- le ruisseau de **la Thue** d'orientation Sud-Nord.

Les altitudes sommitales les plus importantes sur le plateau sont autour de **50 m** et les **plus faibles sont autour de 30 m.**

Le vallon du ruisseau de la Gronde est abrupte et encaissé avec des versants symétriques. Le vallon présente un profil en U.

La vallée de la Thue est plus large avec des versants dissymétriques. Le versant rive gauche présente des pentes douces, à l'inverse le versant rive droite est abrupt avec de fortes pentes.

La majorité de la commune est située sur le plateau avec des pentes faibles inférieures à 5 %. A l'approche des vallons et vallées, les pentes s'accroissent.

Le ruisseau de la Gronde est encadré par des versants à pentes moyennes à très fortes puisqu'elles peuvent dépasser les 15 %.

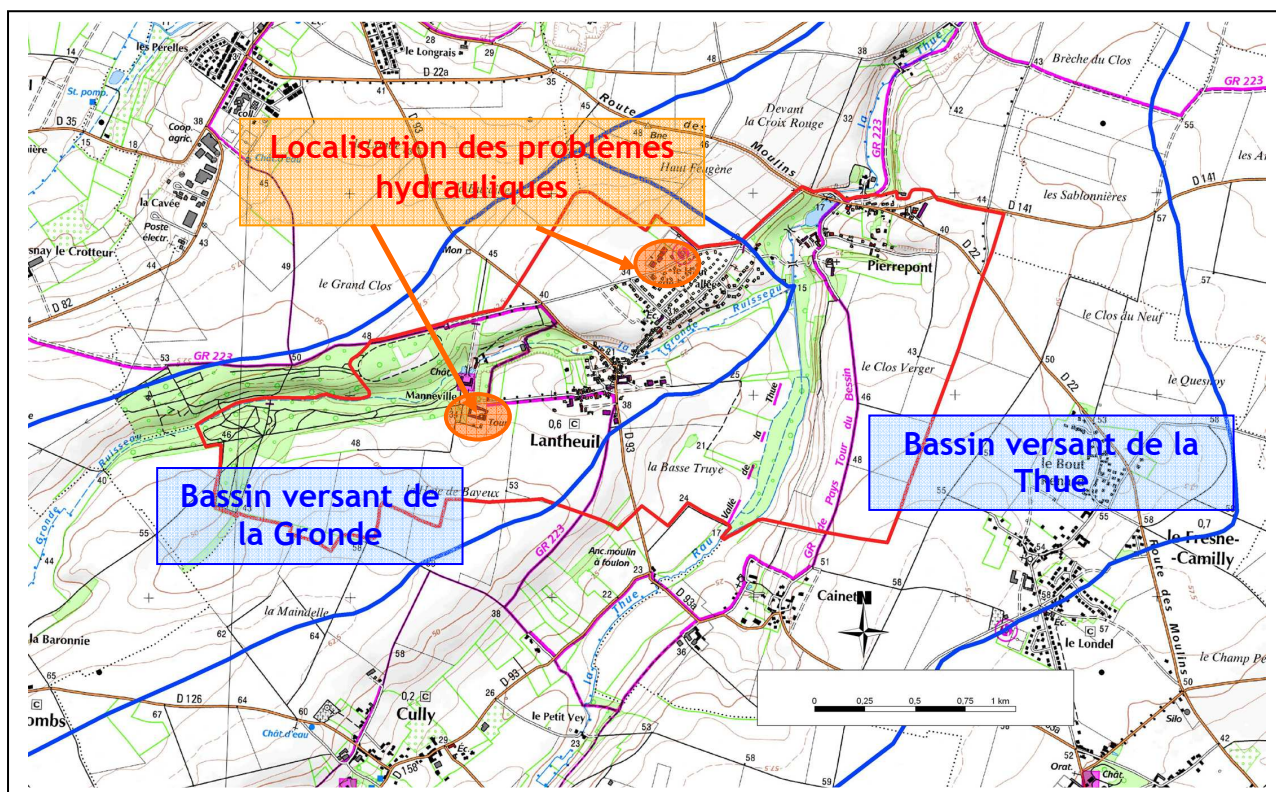
Le ruisseau de la Thue présente un versant doux avec des pentes moyennes entre 5 et 10 %, en rive gauche, à l'inverse le versant rive droite présente des pentes moyennes à très fortes pouvant là aussi être supérieures à 15 %.

1.3.2 - Hydrographie

La commune est sur le bassin versant de la Seulles et de ses affluents.

LANTHEUIL est traversée par deux cours d'eau :

- **La Gronde**, affluent rive gauche de la Thue pour une superficie de 241 ha soit environ 54 % du territoire communal.
- **La Thue**, affluent rive droite de la Seulles, la superficie du bassin versant exception faite de son affluent la Gronde représente une superficie de 46 % du territoire communal.



Les principaux problèmes d'inondation rencontrés sur la commune sont survenus au cours d'orages (événements estivaux). Plusieurs événements pluvieux orageux ont engendré des inondations par ruissellement selon les enquêtes de terrain réalisées par le bureau d'études Alise environnement :

- 12 juillet 1982
- Orage de 1984
- Orage de 1986
- Orage de juin 2002
- Orage du 1^{er} juin 2003

Il a été enregistré, selon les témoignages d'élus de la commune, une pluie de 40 mm en 20 minutes au cours de ce dernier événement. Les parcelles agricoles, cultivées dans le sens de la pente, et dont le couvert végétal était alors très faible (maïs et betterave), ont versé sur la route (Chemin blanc). L'entrée de la parcelle agricole se trouvant au niveau du point bas, un volume d'eau important s'est alors déversé dans la cour de ferme attenante et la rue du Chemin blanc, provoquant l'inondation.

Des pavillons récents implantés le long de cette rue ont subi l'inondation de leur sous-sol (jusque 1,3 mètre d'eau). A noter que ces pavillons récents ont été construits sans respecter le cahier des charges du lotissement qui déconseillait la réalisation de sous-sol et prescrivait la mise en place d'un merlon entre la route et la voie piétonne. Les habitations les plus anciennes, équipées de puisards dans leur sous-sol, n'ont pas subi de dégâts de la même ampleur.

L'orage de 1982 avait pour sa part provoqué l'inondation du Château de LANTHEUIL. Suite à cet événement, un talus planté et un fossé avaient été mis en place le long de la parcelle agricole à l'origine du ruissellement.

De même, suite aux inondations de l'orage de 2003, un talus/fossé a été créé rue du Chemin blanc. La commune envisage la création d'un bassin d'infiltration au point bas de la parcelle agricole. Un travail de concertation entre la municipalité et les exploitants agricoles a été engagé afin d'améliorer les pratiques culturales (sillons perpendiculaires à la pente et non pas parallèles) et l'organisation de l'espace (restructuration du découpage parcellaire et mise en place de haies sur talus).

CHAPITRE II - EAU POTABLE

2.1 - DONNEES GENERALES

Le service public d'eau potable est assuré par le Syndicat des Eaux de la Source de Thaon dont fait partie la commune de LANTHEUIL.

Ce syndicat regroupe 13 communes.

Le service est délégué en affermage à SAUR France. Il a pris effet le 01/07/2007 pour une durée de 12 ans. Il se terminera donc le 30/06/2019.

La qualité de l'eau est contrôlée régulièrement par l'exploitant et par la D.D.A.S.S. Les résultats bactériologiques sont satisfaisants et la qualité globale de l'eau est bonne.

Les installations de production et de stockage sont équipées de télésurveillance.

2.2 - LES RESSOURCES

L'eau provient essentiellement d'un import d'eau des forages de la Mue (Ville de Caen).

Le syndicat dispose d'une seule ressource propre : **le forage d'Anguerny** (forage en nappe souterraine). Ce forage ne dispose pas des périmètres de protection réglementaires. La démarche est en cours.

Il convient d'indiquer que le syndicat exporte de l'eau vers 2 communes. Une convention de vente d'eau existe avec St Aubin d'Arquenay mais elle est caduque.

2.3 - DONNEES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION

La Commune de LANTHEUIL comptait **257 abonnés en 2008** soit une baisse de 1,15 % par rapport à 2007 où le nombre d'abonnés était de 260.

26 300 m³ d'eau ont été consommés en 2008 soit une moyenne journalière de **72 m³** et un ratio par abonné de **102 m³/an** soit une moyenne de **280 litres/jour/abonné**. En 2007, **28 805 m³** ont été consommés pour 260 abonnés.

Le rendement du réseau du Syndicat des Eaux de la Source de Thaon est de 81 % avec un indice linéaire de pertes en réseau de **2,21 m³/km/j**.

2.4 - OUVRAGES EXISTANTS ET TRAVAUX PREVUS

Sur la commune de LANTHEUIL les réseaux existants sont constitués de différents matériaux : principalement PVC et un peu de fonte.

Les diamètres sont de 140 mm pour les canalisations maîtresses puis diminuent pour les canalisations secondaires.

L'eau distribuée sur LANTHEUIL provient du réservoir sur tour de Thaon d'une capacité de 500 m³. Le nettoyage a lieu tous les ans.

Les cotes du réservoir sont : Trop-Plein 88 m, radier 82 m et sol 53 m.

Bouclages de secours

Le réseau assure de lui-même, de part sa structure, les bouclages de secours.

Travaux prévus

Des travaux sont prévus à court terme Rue du Douët de la Gronde.

Une réflexion est engagée par rapport au remplacement des branchements en plomb qui se trouvent sur les plus anciennes canalisations. Il reste environ 14 branchements plomb.

2.5 - DEFENSE INCENDIE :

La protection incendie est de la responsabilité de la commune de LANTHEUIL. Elle est assurée par **11 poteaux d'incendie**. La capacité des ouvrages nous a été indiquée.

Tous les poteaux incendie sont conformes aux normes actuellement en vigueur (60 m³/h sous une pression résiduelle de 1 bar).

Une étude a été réalisée en 2007 par le Syndicat des Eaux de la Source de Thaon avec le bureau d'études Saunier et Associés (maintenant BPR Europe) intitulée « Diagnostic et proposition d'amélioration de la défense incendie ». Il en ressort que le Hameau de Pierrepont n'est que partiellement couvert par le poteau incendie et que le château et les bâtiments alentour ne sont pas couverts car le poteau incendie le plus proche est à 600 mètres environ. Les mesures préconisées sont la mise en place :

- D'une réserve de 120 m³ au château
- D'un point d'aspiration sur le plan d'eau de Pierrepont qui présente un potentiel de plusieurs milliers de mètres cube d'eau disponible

2.6 - CAPACITE DE LA RESSOURCE ET DU RESEAU PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS D'URBANISATION :

Le Syndicat des Eaux de la Source de Thaon dispose en propre uniquement du forage d'Anguerny dont la capacité de production est faible : 15 m³/h.

Le forage ne peut être utilisé que 20 heures par jour soit une capacité de production de 300 m³/j.

Le forage est équipé d'une pompe.

L'eau distribuée provient principalement des forages de la Mue (Ville de Caen). Un accord de vente d'eau existe pour un maximum de 1 800 m³/j alors que la pointe n'a pas dépassé 1 500 m³/j.

De plus, le Syndicat des Eaux de la Source de Thaon adhère à RESEAU, nouvel intitulé du SYMPERC (Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen), qui a engagé une étude pour créer une interconnexion de sécurité entre les différentes ressources disponibles sur le territoire. Les travaux devraient se réaliser dans les 4 ou 5 prochaines années.

La ressource est donc suffisante (20 % de marge) et sera sécurisée à moyen terme.

Le réseau est constitué de canalisations principales dont certaines sont de diamètre important. Le réseau est donc globalement en mesure de supporter les augmentations de consommation. Il sera peut être nécessaire de renforcer ponctuellement certains tronçons.

2.7 - INSTALLATIONS A PREVOIR :

Au fur et à mesure des développements d'éventuelles nouvelles zones de construction, il conviendra de prévoir des canalisations dont le débit sera conforme avec la zone à desservir.

CHAPITRE III - EAUX USEES

3.1 - DONNEES GENERALES

L'assainissement collectif est assuré par la commune pour la collecte des effluents.

Le traitement des effluents est réalisé à la station d'épuration de Creully du S.I.A. de Creully. Le prestataire est également SAUR France.

La quasi-totalité des habitations est assainie collectivement et dispose d'un réseau séparatif afin de collecter d'une part les eaux usées et d'autre part les eaux pluviales. En effet le réseau collectif a été réalisé sur Pierrepont en 2008. Les habitants peuvent y procéder au raccordement de leur logement depuis le 15/12/2008.

Le service public a été délégué à SAUR France, par affermage qui se termine le 31/12/2015.

Les données disponibles sont celles de l'année 2008.

Le nombre de branchements à l'assainissement collectif en 2007 et en 2008 est de 215. Pour mémoire il était de 214 pour 2006 et 2005 et de 215 en 2004.

La consommation 2008 en eau potable des usagers à l'assainissement collectif est de 19 770 m³. Ceci correspond donc à une moyenne annuelle de 92 m³/branchement.

En 2007 la consommation était de 20 239 m³. La consommation 2008 est donc en baisse d'environ 2 %.

3.2 - RESEAUX ET POSTES DE REFOULEMENT DES EAUX USEES :

Les réseaux du Bourg présentent les caractéristiques suivantes :

- environ 3 650 mètres de réseau gravitaire de type séparatif en diamètre 200 mm, principalement en fonte et une petite partie en PVC
-
- environ 1 560 mètres de refoulement : 2 postes de refoulement : celui de la Rue Fleurie et celui de la Rue Ampère.

Les réseaux de Pierrepont réalisés en 2008 présentent les caractéristiques suivantes :

- environ 900 mètres de réseau gravitaire de type séparatif en diamètre 200 mm, en fonte et en PVC
-
- environ 600 mètres de refoulement : 1 poste de refoulement.
-

Il a été créé 30 branchements.

Pour le réseau du Bourg aucun bouchage n'a été relevé en 2008. Un hydrocurage préventif a été réalisé sur environ 1000 mètres.

Les postes de refoulement sont équipés de 2 pompes et d'une téléalarme.

En 2008 SAUR France indiquait 2 problèmes :

- présence d'hydrogène sulfuré dans les réseaux
- impossibilité de déboucher certains branchements de particuliers dans la Rue Fleurie car les clapets existants à la boîte de branchement sont inaccessibles.

SAUR France indiquait également qu'un contrôle des raccordements des branchements était prévu prochainement.

3.3 - DESCRIPTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES :

Elle se situe à Creully et le Maître d'Ouvrage est le SIA de Creully. Les communes raccordées sont CREULLY, LANTHEUIL et SAINT-GABRIEL BRECY. Le bassin versant est La Seulles.

La station de traitement mise en service en 1978 a été restructurée en 2007.

Capacité nominale	: 4 000 équivalent-habitants (600 m ³ /j)
Date de mise en service	: 2007
Constructeur	: TERNOIS EPURATION
Type de station	: Station biologique sur le principe des boues activées en aération prolongée
Niveau de traitement	: arrêté spécifique du 09/10/2002
	En mg/l (24 h) : MES 30, DBO ₅ 25, DCO 90, NTK 10, NGL 20, Pt 2
Exutoire	: La Seulles
Nature de l'effluent	: urbain - 100 % séparatif

Le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Epuration) n'a effectué qu'une visite annuelle en 2008 car un bilan d'autosurveillance était en cours de réalisation

lors de la seconde visite. « Les résultats d'analyse (rejet) ainsi que ceux de tous les bilans réalisés par la SAUR sont d'excellente qualité et les rendements épuratoires sont tous supérieurs à 95 %.

Le constructeur est intervenu en fin d'année pour redonner au canal de mesure de sortie, légèrement déformé par un compactage du sol trop important, ses dimensions originelles, ainsi que pour modifier le fonctionnement du by-pass du poste de refoulement. Les modifications apportées à la station apparaissent maintenant terminées, à l'exception du fonctionnement du bassin tampon qui, en marche normale, n'apporte que des désavantages (pompage et entretien supplémentaires, émissions d'odeurs lors des périodes de chaleur,...). La refonte du circuit hydraulique en entrée de station (shunt du bassin tampon hors période de besoin) permettrait de réaliser des économies d'énergie, d'apporter moins de désagrément au voisinage et plus de sécurité en cas de dysfonctionnements (volume utilisable plus important).»

3.4 - CAPACITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ENVERS LES OBJECTIFS D'URBANISATION :

Les réseaux gravitaires de la commune ne présentent pas de défauts majeurs connus.

Les postes de refoulement sont en bon état et peuvent facilement accepter des débits supplémentaires.

La station de traitement des eaux usées vient d'être restructurée.

Extrait rapport SATESE 2008 « *La charge reçue ne paraît pas avoir sensiblement évolué et reste estimée à 2 100 EH en moyenne annuelle.* »

La station offre donc une réserve de capacité suffisante car la capacité nominale est de 4 000 EH.

Pour la commune de LANTHEUIL, le nombre d'équivalents/habitants est de 1000 hab. A ce jour, le nombre d'équivalents habitants rattaché à la station de CREULLY est d'environ 600 hab.

CHAPITRE IV - EAUX PLUVIALES

4.1 - OUVRAGES ACTUELS

Comme indiqué dans le paragraphe hydrographie, la commune subit des orages occasionnant des inondations : château en 1982 et maisons en contrebas de la parcelle agricole située le long de la rue du Chemin blanc en juin 2003. Des talus/fossés ont été créés. 3 puisards sont recensés dans ce secteur.

Les autres ouvrages actuels sont principalement constitués par des canalisations gravitaires et des fossés ou caniveaux.

4.2 - ORIENTATIONS

Les secteurs d'urbanisation future se situent en dehors de toute zone qui peut présenter des risques d'inondation par remontée de nappes ou par débordement.

Consciente que certaines parties du territoire communal sont soumises à des risques de ruissellement des eaux pluviales et d'inondation, la municipalité, à travers ce PLU, souhaite mettre en œuvre des techniques alternatives en matière de gestion d'eau pluviale pour les nouvelles opérations d'urbanisme (création de noues plantées...) afin de ne pas créer de désordre supplémentaire.

L'entretien régulier des différents ouvrages hydrauliques est indispensable.

De même, suite aux inondations de l'orage de 2003, un talus/fossé a été créé rue du Chemin blanc. La commune envisage la création d'un bassin d'infiltration au point bas de la parcelle agricole. Ce bassin remplacerait le petit merlon de terre qui crée une petite rétention.

CHAPITRE V - TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Données générales :

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) a été approuvé pour la première fois par arrêté préfectoral le 18 juin 97 puis révisé et approuvé le 27 mai 2002.

Aujourd'hui, un habitant du Calvados produit en moyenne 703 kg de déchets par an (hors résidences secondaires) alors que la moyenne nationale est de 577 kg. Face à ce constat, le conseil général, en charge depuis le 1er janvier 2005 de l'élaboration et du suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA), souhaite la mobilisation de tous.

Le conseil général assure le suivi du plan approuvé en mai 2002 dans le cadre d'un observatoire régional et départemental sur les déchets, en partenariat avec l'ADEME, les conseils généraux de la Manche et de l'Orne et l'association BIOMASSE Normandie.

Une politique d'aide financière a été mise en place auprès des collectivités compétentes, en faveur de l'élimination de ces déchets en 2001.

L'objectif était de réduire la quantité des déchets ménagers et favoriser leur recyclage. Des équipements tels que les déchetteries, les centres de tri, les quais de transfert, les aires de stockage de déchets verts, les plateformes de compostage ou les composteurs individuels bénéficient de subventions départementales. Un autre axe de cette politique concerne la réhabilitation des anciennes décharges, dans un souci environnemental.

En cinq ans, le conseil général a contribué à la réalisation de 23 déchetteries, à l'acquisition de plus de 5 800 composteurs individuels et à la réhabilitation de 4 décharges.

5.1 - ORDURES MENAGERES :

La commune de LANTHEUIL a transféré à la Communauté de Communes d'ORIVAL la gestion des Ordures Ménagères.

La compétence du ramassage est du ressort du Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de Creully (SIDOM). Ce SIDOM regroupe 2 Communautés de Communes (« CC Orival » et « CC entre Thue et Mue ») et 4 communes indépendantes. (Le Manoir, Saint-Martin des Entrées, Vaux sur Seulles, Vienne en Bessin)

Ce dernier a transféré le traitement des ordures ménagères au Syndicat mixte de traitement Et valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados de Bayeux (SERO de BAYEUX).

La collecte des ordures ménagères à LANTHEUIL se fait 1 fois par semaine (jeudi matin). Les sacs peuvent être déposés à partir de 19h00 le mercredi soir. Les ordures ménagères collectées en porte à porte sont transférées au Centre d'Enfouissement Technique d'Esquay sur Seulles.

5.2 - TRI SELECTIF :

La commune pratique le tri sélectif. Des sacs jaunes sont à retirer en mairie.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 les sacs jaunes reçoivent en plus des déchets en plastique, en fer et en carton, le papier et les journaux.

La collecte sélective s'effectue en porte à porte une fois par semaine.

Le verre doit être déposé dans les containers prévus à cet effet (Bourg et Pierrepont).

5.3 - ENCOMBRANTS - DECHETS VERTS :

La commune de LANTHEUIL n'est pas dotée de déchetterie pour les déchets verts et les encombrants. Pour évacuer ce type de déchets, les habitants doivent se rendre à **la déchetterie de CREULLY** (Zone d'activité sud à proximité de la Coopérative de Creully - 3 km). L'accès n'est possible qu'avec une carte du SEROC délivrée en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile.

Le SIDOM assure 3 passages dans l'année (janvier, mai, octobre) pour les encombrants. Ils sont transférés au Centre d'Enfouissement Technique d'Esquay sur Seulles.

5.4 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION :

Aucune évolution ne nous a été signalée.